



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 22410

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations du syndicat des éleveurs ovins de la Moselle quant à la réforme de la PAC. En effet, considérant que la spécificité ovine est aujourd'hui reconnue en matière d'organisation des marchés, les producteurs de moutons demandent un traitement spécifique dans le domaine des mesures d'accompagnement et d'adaptation de la nouvelle politique agricole. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secteur ovin n'entre pas dans le champ du projet de réforme de la politique agricole commune. Si certains aménagements peuvent paraître nécessaires, il faut se garder contre toute velléité de révision de l'organisation commune des marchés dans le secteur des viandes ovines. En effet, sa modification risquerait de se traduire par des évolutions défavorables pour le secteur ovin français. La profession est, de ce point de vue, très attachée à la préservation du système actuel de la prime compensatrice ovine. Si des évolutions sont souhaitables quant à la prise en compte de l'élevage ovin, les voies sont à rechercher ailleurs que dans l'organisation commune de marché. C'est ainsi que le rôle fondamental que joue l'élevage ovin dans la gestion de l'espace lui confère des atouts à faire valoir dans les futures mesures structurelles européennes et s'inscrit dans l'esprit du projet de loi d'orientation agricole actuellement en examen. Le ministère de l'agriculture et de la pêche estime qu'une meilleure reconnaissance de l'élevage ovin pourrait se concrétiser au travers de mesures plus découplées, telles que les contrats territoriaux d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22410

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6621

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 751